

RÈGLEMENT

(version 4, septembre 2018)

1. Organisateur

L'organisateur des Courses du Mont-Terrible est le Club d'Athlétisme de Fontenais (CA Fontenais).

2. Responsabilité

La participation aux Courses du Mont-Terrible se fait à ses propres risques et sous sa propre responsabilité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol. Chaque concurrent-e doit être en possession d'une assurance-accidents individuelle couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. L'organisation ne prend pas en charge les frais de sauvetage et d'évacuation pour raison médicale.

3. Inscriptions

Une limite générale de 1100 participants est fixée pour les courses suivantes : Trail de Pietchiesson, La Terrible, La Brère, La Fontenelle (sauf catégorie Nordic Walking) et La Tchouatte. Le processus d'inscription en ligne prend fin avec l'atteinte de ce quota, au plus tard toutefois à la date limite d'inscription indiquée sur le site de la manifestation www.mont-terrible.ch. Pour ces cinq courses, les inscriptions sur place ne seront possibles que dans la mesure où la limite susmentionnée n'est pas atteinte. Il est par conséquent vivement recommandé de s'inscrire en ligne. A noter que les finances d'inscription augmenteront par paliers successifs entre l'ouverture et la fermeture des inscriptions en ligne. Une majoration sera en outre perçue pour les éventuelles inscriptions sur place.

Les inscriptions pour le Trail de Calabri et l'Ultra Trail du Mont-Terrible (UTMT) se font exclusivement en ligne. Une limite de 200 participants est fixée pour le Trail de Calabri (englobe également les coureurs de l'UTMT). Le processus d'inscription en ligne prend fin avec l'atteinte de ce quota, au plus tard toutefois à la date limite d'inscription indiquée sur le site de la manifestation www.mont-terrible.ch.

En ce qui concerne la catégorie Nordic Walking et les Mini-Terribles (courses de l'après-midi destinées aux enfants), l'inscription est possible aussi bien en ligne que sur place (sans majoration).

4. Challenge 89,4

Le Challenge 89,4 est un challenge par équipe qui suppose la participation de cinq personnes, chacune effectuant un parcours différent parmi les cinq proposés (36 km, 23,5 km, 15,2 km, 9,1 km et 5,6 km). Le temps cumulé de chacun des coéquipiers est pris en considération dans le classement. Pour que l'équipe soit classée, chaque coéquipier doit obligatoirement franchir la ligne d'arrivée. A noter que les concurrents du Challenge 89,4 sont également classés dans leur catégorie respective. Les équipes peuvent être exclusivement féminines, masculines ou mixtes. Aucun classement différencié n'est toutefois établi. La procédure d'inscription en ligne est expliquée en détail sur notre site Internet (onglet [Courses --> Challenge 89,4](#)).

5. Chronométrage

Le chronométrage des différentes courses est confié à MSO Sàrl, à Delémont (www.mso-chrono.ch).

6. Prix souvenir, prix finisher et récompenses

Un prix souvenir est remis à chaque participant-e.

Les coureurs qui termineront l'UTMT ou le Trail de Calabri recevront un prix finisher (pas de cumul des prix finisher UTMT + Calabri pour les concurrents de l'UTMT).

Les trois premiers de chaque catégorie reçoivent un prix spécial. Pour la catégorie Nordic Walking, les trois prix sont attribués par tirage au sort. Les prix sont à retirer sur place lors de la proclamation des résultats. En cas d'absence, ils sont acquis par l'organisateur.

7. Remboursement

Aucun remboursement de la finance d'inscription n'est prévu en cas de non-participation ou de renonciation sauf si le/la participant-e a souscrit une assurance annulation au moment de l'inscription en ligne sur la plateforme MSO. Les conditions générales d'assurance définies par MSO s'appliquent.

8. Ravitaillements / point d'eau / semi-autonomie

Un point d'eau commun aux différentes courses (à l'exception du Trail de Pietchiesson et du Trail de Calabri) et plusieurs ravitaillements, dont un à l'arrivée, sont proposés aux coureurs.

Le **Trail de Calabri** (70,8 km), le **Trail de Pietchiesson** (36 km) et **La Terrible** (23,5 km) s'effectuent en **semi-autonomie**. Quatre ravitaillements sont prévus sur le parcours du Trail de Calabri, trois sur ceux du Trail de Pietchiesson et de La Terrible (hors ravitaillement d'arrivée). De fait, les participants du **Trail de Calabri et du Trail de Pietchiesson ont l'obligation de se munir d'une réserve d'eau** (cf. point 9 ci-dessous). Il leur incombe par ailleurs de s'assurer qu'ils disposent de la quantité d'eau nécessaire pour rallier le ravitaillement suivant.

Pour ce qui est de La Terrible, il est vivement recommandé aux participants de se munir d'une réserve d'eau.

9. Matériel obligatoire et bâtons

Les participants du Trail de Calabri ont **l'obligation de se munir d'un téléphone portable en état de marche et allumé** ainsi que d'une réserve d'eau d'au minimum 1 litre, d'une réserve alimentaire, d'une veste imperméable, d'un pantalon/collant de course (association collant+chaussettes couvrant entièrement les mollets autorisée), d'une couverture de survie et d'un **gobelet personnel**. Un contrôle pourra être effectué avant le départ et sur le parcours. En cas de non-respect de ces directives, le coureur fautif/la coureuse fautive sera pénalisé-e de 15 minutes.

Les participants du Trail de Pietchiesson ont **l'obligation de se munir d'un téléphone portable en état de marche et allumé**, d'une réserve d'eau et d'un **gobelet personnel**. Un contrôle pourra être effectué avant le départ et sur le parcours. En cas de non-respect de ces directives, le coureur fautif/la coureuse fautive sera pénalisé-e de 15 minutes.

Les participants de La Terrible ont **l'obligation de se munir d'un gobelet personnel**.

Les bâtons sont autorisés sur toutes les courses pour autant qu'ils soient portés sur l'intégralité du parcours.

10. Barrières horaires

Trail de Calabri

La participation au Trail de Calabri suppose une très bonne condition physique et le respect d'un **temps de course limité à 14 heures**. Les barrières horaires ci-dessous sont en outre fixées:

St-Ursanne (2^e ravitaillement, 33 km, + 1674 m): 6h15 de course (heure limite: 14h15)

Cabane des Ordons (3^e ravitaillement, 50 km, + 2874 m): 9h45 de course (heure limite: 17h45)

Cabane de Courgenay (4^e ravitaillement, 62 km, + 3344 m): 12h15 de course (heure limite: 20h15)

Trail de Pietchiesson

La participation au Trail de Pietchiesson suppose une bonne condition physique et le respect d'un **temps de course limité à 6 heures 30**. Une barrière horaire fixée à 3 heures 30 est par ailleurs imposée à mi-parcours, au niveau du deuxième ravitaillement (heure limite 11h30).

Les limites ci-dessus ont été calculées en tenant compte de la difficulté respective des épreuves, notamment du dénivelé déjà parcouru. Pour être autorisés à poursuivre, les concurrents doivent **repartir des ravitaillements concernés avant l'heure limite fixée**. Les concurrents mis hors course pourront terminer l'épreuve, sous leur propre responsabilité, après s'être vu retirer leur dossard. L'organisateur se réserve le droit de modifier les barrières horaires pour quelque raison que ce soit, même à la dernière minute.

11. Dossards

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence dans son intégralité pendant toute la course. Il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés ni cachés.

12. Modifications de parcours ou des barrières horaires

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours pour quelque raison que ce soit (en particulier coupes de bois) de même que les barrières horaires. Le cas échéant, il s'engage à informer dûment les coureurs en temps utile.

13. Droit d'image

Chaque concurrent-e renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve à laquelle il/elle prend part, comme à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation de toute image ou photo concernant la manifestation dans le cadre de la promotion de celle-ci.

14. Respect de l'environnement

Le CA Fontenais demande aux participants de respecter le milieu au sein duquel ils évoluent, de ne rien jeter sur le parcours et de mettre les gobelets proposés aux ravitaillements (sauf pour le Trail de Calabri, où chaque concurrent-e à l'obligation d'avoir son gobelet personnel) dans les poubelles prévues à cet effet.

15. Sécurité

Les participants de La Fontenelle, de La Brère, de La Terrible, du Trail de Pietchiesson et du Trail de Calabri doivent traverser une route principale à plusieurs endroits. Pour des raisons de sécurité, ils sont priés de se conformer aux indications des commissaires mis en place à ces différents endroits. Ces derniers pourront être amenés à stopper quelques secondes les coureurs à certains points de passage du Critérium jurassien, qui se déroulera le même jour que le Trail de Calabri. Les coureurs qui refuseraient de suivre les consignes des commissaires seront disqualifiés sur-le-champ.

16. Litige

Tout litige est tranché par un jury d'appel présidé par le président du comité d'organisation de la manifestation. La décision prise n'est sujette à aucune contestation ou recours.

La participation aux Courses du Mont-Terrible entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Fontenais, août 2018

Le comité d'organisation des Courses du Mont-Terrible